

Stat'ur conjoncture

Juin 2026 - N°2026-02
GUADELOUPE

La masse salariale et les effectifs salariés du secteur privé au premier trimestre 2026 - GUADELOUPE

Effectifs salariés

87 966 salariés
- 0,2% sur un trimestre
- 1,0% sur un an

Masse salariale

713 millions d'euros
+0,5% sur un trimestre
+0,2% sur un an

Salaire mensuel

2 705 euros
+0,7% sur un trimestre
+1,2% sur un an

Taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus

7,9%
+0,9 pts sur un trimestre
+2,6 pts sur un an

Synthèse trimestrielle

La légère embellie du trimestre précédent (+0,1% en glissement trimestriel) n'est pas prolongée au 1^{er} trimestre. L'emploi salarié se contracte en glissement trimestriel (-0,2%). L'évolution par rapport à l'année dernière reste mal orientée pour le troisième trimestre consécutif (-1,0%). L'évolution annuelle de l'emploi confirme la tendance baissière du volume d'heures rémunérées qui recule de 1,6% sur l'année (source INSEE).

La masse salariale est freinée par l'évolution de l'emploi. Elle frémisse par rapport au trimestre précédent (+0,5%) et elle se stabilise par rapport au 1^{er} trimestre 2025 (+0,2%). L'augmentation du SMIC (+1,18%) intervenue au 1^{er} janvier ne se répercute que très partiellement dans la masse salariale.

Le salaire mensuel par tête (SMPT) progresse sur le trimestre (+0,7%) et sur l'année (+1,2%). Il reflète les évolutions en miroir des effectifs et de la masse salariale.

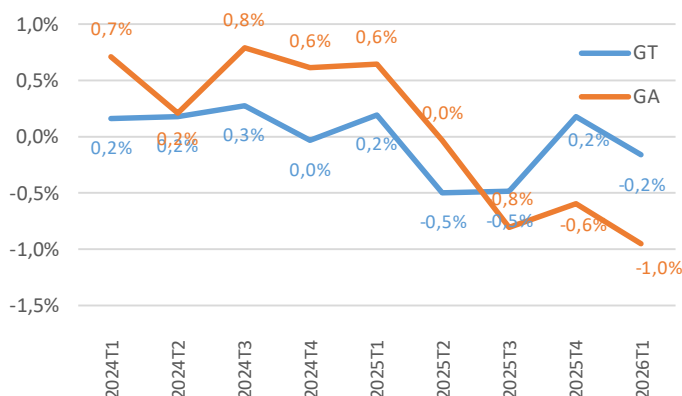
Le taux d'impayés des entreprises de 10 sal. ou plus (hors taxation d'office) traduit les difficultés du monde économique. Il augmente de 0,9 point sur le trimestre et de plus de 2 points sur l'année.

Au cours du trimestre, 1,369 millions d'euros ont été versés au titre de la prime de partage de la valeur (PPV), contre 1,851 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2025 (-26,1%). Le premier trimestre n'est pas propice au versement de la PPV, néanmoins, le recul observé confirme le ressenti général.

Tableau 1
Effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête

		Niveau	Glissement trimestriel	Glissement annuel
Guadeloupe	Effectifs salariés	87 966	- 0,2%	- 1,0%
	Masse salariale (en millions €)	713,75	+ 0,5%	+ 0,2%
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 705	+0,7%	+ 1,2%
	Evolution de l'Indice des prix à la consommation		+ 0,3%	+ 0,9%
France entière (hors Mayotte et Agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	20,2	0,0%	-0,2%
	Masse salariale (en milliards €)	185,9	0,6%	1,6%

Source : Urssaf / Cgss / Insee / Dares

Graph 1**Evolution des effectifs salariés sur 3 mois et sur 1 an****Des effectifs salariés repartent à la baisse**

La tendance baissière de l'emploi, atténuée au 4^{ème} trimestre, est de nouveau effective, l'emploi salarié trimestriel se replie sur le trimestre (-0,2%) et sur l'année (-1,0%). Comparé à l'année dernière, le nombre d'employeurs recensés progresse (+1,1%). Le volume de postes en CDI recule (-0,6%) au bénéfice de ceux en CDD (+1,1%), le nombre d'apprentis se replie de 2,5%.

L'emploi intérimaire – évalué par le nombre de postes sous contrat d'intérim en fin de trimestre - reste marqué par des évolutions périodiques extrêmement négatives (-7,1% sur le trimestre et -15,9% sur l'année). Plus de 400 postes de travail en intérim ont disparu en un an. Dans le même temps, le nombre de contrats signés progresse de 9% (Source Deets Guadeloupe). Une logique faisant cohabiter des contrats plus nombreux mais conclus pour des périodes plus courtes semble prévaloir.

Les effectifs du **secteur agricole** se contractent sur le trimestre de 0,9% et sur l'année de 4,3%. Dans le même temps, le nombre d'employeurs progresse d'une quinzaine d'unités : la prééminence des TPE se renforce. L'activité saisonnière des melonniers atténue le recul de l'emploi.

L'emploi industriel se redresse sur le trimestre (+2%) dynamisé par les industries agro-alimentaires (+5,7%) et le contexte de la campagne sucrière. Cependant, les autres segments de l'emploi industriel sont en repli. Hors IAA, l'emploi se contracte de plus de 150 postes au cours des 12 derniers mois.

La conjoncture dans le secteur de **la construction** est

Tableau 2**Effectifs salariés par secteur d'activités (Nace 17)**

		Niveau	Evolution en glissement trimestriel				Evolution en glissement annuel			
		2026T1	2026T1	2025T4	2025T3	2025T2	2026T1	2025T4	2025T3	2025T2
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	1 797	-0,9%	-1,0%	-0,4%	-2,1%	-4,3%	-2,3%	2,2%	4,4%
C1-DE	Industrie	10 067	2,0%	0,2%	-0,4%	-1,3%	0,4%	-1,8%	-2,4%	-2,1%
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	4064	5,7%	-0,2%	0,5%	-1,2%	4,7%	-0,3%	0,1%	0,3%
C2	Cokéfaction et raffinage	0	-	-	-	-	-	-	-	-
C3	Fabrication des équipements élec., électronique, informatique. ; fabrication machines	166	0,6%	5,8%	-4,9%	-4,1%	-2,9%	-1,2%	-4,9%	0,6%
C4	Fabrication de matériels de transport	61	7,1%	0,1%	0,0%	-5,1%	1,7%	-8,0%	-9,6%	-9,5%
C5	Fabrication d'autres produits industriels	3137	-0,7%	0,2%	-1,5%	-1,6%	-3,6%	-4,1%	-6,0%	-5,6%
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	2639	-0,2%	0,5%	-0,2%	-1,0%	-1,0%	-0,9%	-1,2%	-1,0%
FZ	Construction	6 535	-1,6%	-1,0%	-1,3%	-1,9%	-5,8%	-5,0%	-5,2%	-5,7%
GZ	Commerce	17 058	-0,4%	0,0%	-0,2%	-0,4%	-1,1%	-0,7%	-0,5%	-0,2%
HZ-RU	Tertiaire hors-commerce et intérim	50 386	0,1%	0,6%	-0,4%	0,1%	0,4%	0,6%	0,0%	0,9%
HZ	Transports et entreposage	6452	-0,5%	0,5%	0,4%	-1,4%	-1,0%	0,6%	1,0%	1,6%
IZ	Hébergement et restauration	6498	-0,2%	0,2%	-0,2%	1,1%	1,0%	1,8%	1,3%	0,7%
JZ	Information et communication	2271	-0,5%	0,6%	-1,6%	0,5%	-0,9%	-1,6%	-1,4%	0,7%
KZ	Activités financières et d'assurance	3305	0,0%	1,7%	-1,0%	0,3%	1,0%	1,3%	-0,1%	1,3%
LZ	Activités immobilières	794	3,5%	0,1%	1,5%	-0,2%	4,9%	0,2%	0,5%	-3,5%
MN_HI	Activités spécialisées, scientifiques & techniques. & activités de services administratifs. & soutien	11856	-0,1%	0,0%	-0,1%	0,6%	0,4%	0,2%	0,4%	0,9%
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine & action sociale	14632	0,3%	1,1%	-0,9%	-0,4%	0,0%	0,4%	-0,5%	0,9%
RU	Autres activités de services	4577	0,4%	0,9%	-0,2%	0,6%	1,8%	1,4%	-1,6%	0,3%
Autres	Intérim	2 124	-7,1%	-3,7%	-2,4%	-3,7%	-15,9%	-5,9%	-2,6%	4,5%
Total		87 966	-0,2%	0,2%	-0,5%	-0,5%	-1,0%	-0,6%	-0,8%	0,0%

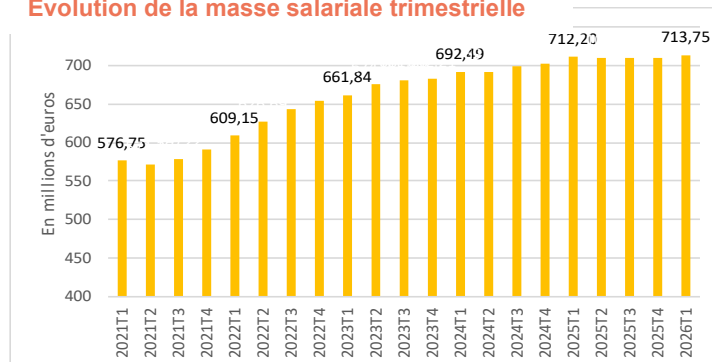
Source : Urssaf / Cgss / Insee / Dares

clairement défavorable pour l'emploi. Les effectifs reculent sur le trimestre (-1,6%) et sur l'année (-5,8%). Depuis le 4^{ème} trimestre 2022, plus d'un millier de postes de travail ont disparu. Les incertitudes sont nombreuses et les perspectives d'activité sont à consolider.

Les activités tertiaires - hors commerce et intérim - voient leurs effectifs croître de façon modérée de +0,1% sur le trimestre et de +0,4% sur l'année. La conjoncture touristique, appréciée par le secteur de **l'hébergement restauration** n'est pas boostée par la haute saison touristique. Les effectifs évoluent modestement (-0,2% sur le trimestre et +1,0% sur un an). Les signaux sont contradictoires : une fréquentation hôtelière en net regain (+3,7% sur un an [source INSEE]) et un trafic aéroportuaire en retrait (-2% sur le trimestre [source IEDOM]).

Une masse salariale trimestrielle qui progresse modérément sur le trimestre. La masse salariale régionale soumise à cotisations est évaluée à 713 millions d'euros (0,5% sur le trimestre et +0,7% sur l'année).

Graph 2
Evolution de la masse salariale trimestrielle



La masse salariale suivie dans cette publication correspond à l'assiette déplafonnée de cotisations de sécurité sociale. Elle n'intègre donc pas, par définition, les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales tels que la prime de partage de la valeur instaurée le 16 août 2022 dans le cadre des mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 24 décembre 2018, ainsi que la prime covid-19 instaurée dans le cadre de la crise sanitaire. Ces compléments de rémunérations sont évalués à 1,369 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2026 (-26,1% comparé au 1^{er} trimestre de l'année précédente).

Tableau 3

Masse salariale et salaire mensuel par tête par secteur d'activités (Nace 17)

		Niveau Millions d'euros	Evolution en glissement trimestriel				Salaire mensuel par tête	Evolution en glissement trimestriel			
		2026T1	2026T1	2025T4	2025T3	2025T2	2026T1	2026T1	2025T4	2025T3	2025T2
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	10,8	-1,4%	0,3%	-2,2%	-0,6%	2 004	-0,5%	1,3%	-1,8%	1,5%
C1-DE	Industrie	88,9	-1,1%	0,8%	2,0%	-1,2%	2 942	-3,0%	0,6%	2,4%	0,2%
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	27,9	2,3%	-0,8%	0,6%	0,8%	2 292	-3,2%	-0,6%	0,1%	1,9%
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	-	-	-	-	0	-	-	-	-
C3	Fabrication des équipements élec., électronique, informatique. ; fabrication machines	1,4	2,2%	-3,9%	-5,3%	5,8%	2 881	1,6%	-9,2%	-0,4%	10,3%
C4	Fabrication de matériels de transport	0,5	10,6%	-1,0%	-4,8%	6,2%	2 634	3,3%	-1,1%	-4,7%	11,9%
C5	Fabrication d'autres produits industriels	27,6	-0,3%	-0,6%	-0,4%	-1,2%	2 929	0,4%	-0,8%	1,1%	0,4%
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	31,4	-4,9%	3,7%	6,0%	-3,2%	3 970	-4,7%	3,2%	6,2%	-2,2%
FZ	Construction	51,3	0,5%	-0,9%	-0,4%	-2,1%	2 617	2,2%	0,1%	0,9%	-0,2%
GZ	Commerce	132,6	-0,1%	0,5%	-0,1%	0,0%	2 591	0,3%	0,5%	0,1%	0,4%
HZ-RU	Tertiaire hors-commerce et intérim	416,6	1,4%	0,0%	-0,3%	0,1%	2 756	1,3%	-0,7%	0,1%	0,0%
HZ	Transports et entreposage	62,1	1,3%	1,1%	0,4%	-4,9%	3 210	1,9%	0,6%	0,0%	-3,5%
IZ	Hébergement et restauration	39,3	-0,7%	1,0%	-0,5%	-0,1%	2 016	-0,5%	0,8%	-0,3%	-1,2%
JZ	Information et communication	27,3	6,2%	-6,4%	-0,5%	0,8%	4 005	6,7%	-7,0%	1,0%	0,3%
KZ	Activités financières et d'assurance	41,2	1,5%	-0,4%	-0,3%	1,7%	4 158	1,4%	-2,1%	0,6%	1,4%
LZ	Activités immobilières	8,7	9,8%	1,4%	-0,6%	-2,5%	3 652	6,1%	1,3%	-2,1%	-2,3%
MN_HI	Activités spécialisées, scientifiques & techniques. & activités de services administratifs. & soutien	90,9	1,2%	-0,4%	0,6%	1,3%	2 555	1,3%	-0,4%	0,7%	0,7%
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine & action sociale	117,9	0,7%	0,6%	-0,9%	1,3%	2 686	0,4%	-0,5%	0,1%	1,7%
RU	Autres activités de services	29,2	1,0%	1,2%	-1,2%	0,8%	2 126	0,6%	0,3%	-1,0%	0,2%
Total		713,7	0,5%	0,0%	0,0%	-0,3%	2 705	0,7%	-0,2%	0,5%	0,2%

Source : Urssaf / Cgss / Insee / Dares

Tableau 4
Les taux d'impayés des entreprises par taille (hors taxation d'office)

	Cotisations appelées		Impayés		Nombre de déclarants		Taux d'impayés	
	en millions d'euros	Evo. GT	en millions d'euros	Evo. GT	En niveau	Evo. GT	En %	Evo. GT
Moins de 10 salariés	19,45	-2,8%	2,01	-5,4%	9 365	-0,7%	10,3%	-0,3 point
10 salariés et plus	63,81	-6,1%	4,54	+12,4%	2 554	+0,9%	7,1%	+1,2 point
Total	83,27	-5,3%	6,55	+6,3%	11 919	-0,4%	7,9%	+0,9 point

Evo. GT : Evolution en glissement trimestriel entre le mois de mars 2026 et le mois de décembre 2025

Le taux d'impayés des employeurs du secteur privé se dégrade

Les capacités des entreprises locales à faire face à leurs obligations sociales se réduisent au mois de mars. Dans un contexte de contraction des cotisations appelées (-5,3% sur un an), les impayés augmentent de façon substantielle (+6,3%). Ce qui induit une hausse mécanique du taux d'impayés (+0,9 point). Ce dernier s'établit à 7,9%. Autrement dit, sur 100 euros de cotisations déclarés en mars 2026, 7,9€ restent impayés à la fin du mois (contre 7€ un an auparavant). Ces évolutions sont amplifiées pour les entreprises de *10 salariés et plus*.

D'un point de vue sectoriel, l'industrie et la construction se distinguent avec des taux d'impayés élevés et en nette progression sur les deux horizons temporels.

Tableau 5
Evolution du taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus (hors taxation d'office)

	Taux d'impayés	Evolution (Glissement trimestriel en points)	Evolution (Glissement annuel en points)
Agriculture	3,5%	-6,2	-8,1
Industrie	16,1%	+2,7	+7,6
Construction	13,0%	+5,0	+5,5
Commerce	1,1%	-0,2	0,0
Hôtel, café et restaurant	4,9%	-5,5	-1,0
Autres services	6,5%	+1,5	+3,5
Total	7,1%	+1,2	+3,0

Tableau 6
Effectifs salariés par communauté d'agglomération

	Niveau	Structure (en%)	Evolution (Glissement trimestriel)	Evolution (Glissement annuel)
Communauté des communes de <i>Marie-Galante</i>	1 556	2%	9,8%	-5,2%
Communauté d'agglomération du <i>Nord Basse-Terre</i>	8 180	9%	-0,1%	2,9%
Communauté d'agglomération du <i>Nord Grande-Terre</i>	6 421	7%	3,8%	0,0%
Communauté d'agglomération <i>Cap Excellence</i>	49 948	57%	-0,9%	-1,9%
Communauté d'agglomération <i>Riviera du levant</i>	10 296	12%	0,1%	1,2%
Communauté d'agglomération du <i>Sud Basse-Terre</i>	11 565	13%	-0,7%	-1,1%
TOTAL	87 966	100%	-0,2%	-1,0%

Les dynamiques territoriales

En glissement annuel, les effectifs salariés évoluent de façon variable dans les 6 intercommunalités : de +2,9% pour la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre à -5,2% pour la communauté de communes de Marie-Galante.

Concernant la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (+273 postes de travail sur 1 an). Une forte dynamique haussière affecte les unités qui relèvent de la sphère touristique (+14% sur l'année et +4% sur le trimestre) et les activités agricoles (+7% sur l'année et +1% sur le trimestre).

Concernant la Riviera du Levant (+128 postes de travail sur 1 an). Les secteurs industriels et de la construction se distinguent favorablement avec des évolutions de l'emploi positives (resp.+4% en GA pour l'industrie et +4% en GT pour le BTP). L'emploi du segment Hôtellerie-Cafés-Restaurant (HCR) augmente très modérément (+1% en GA et en GT).

Concernant la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre (+8 postes de travail sur 1 an). Le repli des activités agricoles (-19% sur l'année) est lié à la fermeture d'un employeur de premier plan. La forte progression sur le trimestre (+49%) s'explique par la campagne sucrière et la saison de récolte du melon. Ces activités sont très présentes sur ce territoire.

Concernant la communauté d'agglomération du sud Basse-Terre (-93 postes de travail sur 1 an). Le repli du BTP (-8%) et du secteur touristique (-7%) est partiellement compensé par le secteur industriel, dont les IAA (+5%).

Concernant la communauté d'agglomération de CAP excellence (-952 postes de travail sur 1 an). Le fort repli du BTP (-9% sur l'année soit -378 postes). La progression des activités agricoles (+11% sur l'année) est à relativiser car les effectifs sont particulièrement modestes.

Concernant la communauté de communes de Marie-Galante (-88 postes de travail sur 1 an). Les évolutions des secteurs agricoles et industrielles s'expliquent par le calendrier lié à la campagne sucrière.

Graphique 2

Evolution de l'emploi sectoriel par communauté d'agglomération (glissement trimestriel et glissement annuel) *



Source : Urssaf / Cgss

Intégration des effectifs d'apprentis

Depuis plusieurs années, les Urssaf / Cgss, l'insee et la Dares ont rapproché leurs méthodes et partagé leur expertise. Ces travaux se sont notamment concrétisés par une définition commune du champ du secteur privé (concurrentiel) qui est la référence depuis 2019.

A compter du premier trimestre 2023, les apprentis sont intégrés dans les statistiques de l'emploi au niveau national et régional. La notion d'effectifs salariés utilisée dans cette note prend en compte les effectifs d'apprentis.



Sources et méthodologie

Le champ – Effectifs salariés et masse salariale

Les données effectifs et masse salariale de la présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFF) affiliés au régime général, domiciliés en France hors Mayotte, hors secteur AZ - agriculture, sylviculture et pêche (relevant en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs. La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE).

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière nomenclature d'activité NAF (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette correction, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément. A partir de la publication relative au premier trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

La masse salariale correspond à l'« assiette dé plafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un effectif en fin de trimestre ; sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent

certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

La production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares. L'effectif des intérimaires est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Depuis la publication relative au premier trimestre 2021, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculé comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Le champ – Taux d'impayés

Le taux d'impayés mensuel hors taxation d'office permet d'apprécier les aptitudes des employeurs à faire face à leurs obligations de paiement des cotisations lorsqu'ils ont satisfait leurs obligations déclaratives. Il s'agit du rapport entre les cotisations appelées et les impayés relatifs à un mois donné observé en fin de mois.

Calcul des évolutions

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Labellisation des données statistiques Urssaf/CGSS

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés, de masse salariale et des DPAE sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 -JORF du 18/04/2020) pour les niveaux suivants : national, national/nace38, région, région/nace17, département/nace17 et zones d'emploi. Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux de ces productions régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.